

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_021 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - FÉVRIER 2025

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de l'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme de la CABA est fixé à 342.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL_2024_168 du 19 décembre 2024.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

CRÉATION Emplois permanents	POSTES
Adjoint du patrimoine	1
TOTAL	1

SUPPRESSION Emplois permanents	POSTES
Adjoint d'animation	1
TOTAL	1

CRÉATION Emplois droit privé	POSTES
Pompier polyvalent d'aérodrome/Agent d'exploitation très qualifié 2.1 – 3 ^{ème} niveau / 220	1
TOTAL	1

CRÉATIONS Emplois non permanents						
Intitulé du poste	Nbre de postes	Article CGFP	Catégorie	IFSE	Durée	Motif
Chargé de mission « PICS / Risques majeurs »	1	L.332-8-2°	A	GFA4	3 ans	Création
Chargé de mission « Projet alimentaire de territoire »	1	L.332-8-2°	A	GFA4	3 ans	Modification de contrat
Agent(e) d'accueil, d'entretien et de gardiennage de camping – Sites des Campings Communautaires	2	L.332-8-2°	C	GFC1	3 ans	Création

SUPPRESSIONS Emplois non permanents	POSTES
Chargé de mission « Prévention délinquance et citovenneté »	1

Chargé de mission « Responsable adjoint Urbanisme / Instructeur ADS »	1
Chargé de mission « TEPOS/SCoT »	1
Chargé de mission « Contrat local de santé/SCoT »	1

SUPPRESSIONS Emplois Aidés non permanents	POSTES
Service civique	2
Parcours Emplois Aidés	3

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 342.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.